

2010



ASSOCIATION
POUR LES PRATICIENS HOSPITALIERS
ET ASSIMILÉS



Le Contrat Prévoyance & Frais de Santé des Internes des hôpitaux

L'APPA : LE SPÉCIALISTE DE LA PROTECTION SOCIALE DES MÉDECINS HOSPITALIERS

Les avantages du contrat APPA

UNE
COUVERTURE
& DES TARIFS
VRAIMENT
ATTRACTIFS

Des garanties Prévoyance spécifiquement adaptées à votre statut d'interne

- Maintien de votre rémunération nette (**gardes incluses**) en cas d'arrêt de travail et d'invalidité.
- Versement de capitaux en cas de perte totale et irréversible d'autonomie ou de décès, en fonction de votre situation de famille.
- Revalorisation des prestations selon l'évolution de votre rémunération statutaire.

& Une complémentaire santé optionnelle

- Deux niveaux de garanties au choix.
- Souscription individuelle ou familiale.
- Aucun délai d'attente.
- De nombreux services : Tiers payant, accès à un réseau de partenaires en optique et dentaire, pour bénéficier d'un remboursement aux frais réels sur la base d'équipements ou prestations définis.

& Des cotisations extrêmement avantageuses qui n'évoluent pas avec l'âge

		COTISATIONS MENSUELLES 2010*	
		1 ^e et 2 ^e années d'internat	3 ^e à 5 ^e années d'internat
GARANTIES PRÉVOYANCE		5,77 €	9,52 €
GARANTIES FRAIS DE SANTÉ			
Option 1	Tarif Isolé	8,66 €	11,54 €
	Tarif Famille	17,31 €	23,08 €
Option 2	Tarif Isolé	12,98 €	17,31 €
	Tarif Famille	25,97 €	34,62 €

*Hors cotisation à l'association APPA de 6 €/an

L'APPA une association au service des médecins

Créée il y a près de 30 ans par des Praticiens Hospitaliers pour les Praticiens Hospitaliers et Hospitalo-Universitaires, l'Association APPA regroupe aujourd'hui près de 9 000 adhérents. Elle propose une gamme très complète de contrats spécifiquement adaptés aux besoins de notre profession et à nos statuts.

Forts de notre expérience du milieu médical, notre volonté était de créer, pour vous, nos jeunes confrères, un contrat de Prévoyance le plus complet et le plus favorable pour compenser la faiblesse de vos garanties statutaires.

Le contrat « Prévoyance » couvre les risques d'arrêt de travail, d'invalidité et de décès et peut être complété par une garantie optionnelle « Frais de Santé », individuelle ou familiale.

En rejoignant l'APPA, vous bénéficierez d'une couverture complète « Prévoyance et Frais de Santé » à partir de 14 € par mois !

Je souhaite la bienvenue à ceux qui vont nous rejoindre.

Docteur Jean-Charles Pascal
Président de l'APPA

QUELLE QUE SOIT
L'ORIENTATION QUE
VOUS DONNEREZ
À VOTRE CARRIÈRE,
HOSPITALIÈRE
OU LIBÉRALE, L'APPA
CONTINUERA
À VOUS ASSURER

VOUS SOUHAITEZ VOUS INFORMER ET SOUSCRIRE ?

- Rendez-vous sur notre site internet www.appa-asso.org
 - Le statut des internes
 - la présentation détaillée de nos contrats
 - les documents de souscription à télécharger
- Contactez-nous au : **01 75 44 95 15**

Que se passerait-il en cas de coup dur ?

L'APPA
VOUS PROTÈGE
QUOI QU'IL
ARRIVE...

VOS GARANTIES STATUTAIRES

ARRÊT DE TRAVAIL : un maintien de rémunération insuffisant

Congé de Maladie : 100 % du traitement de base pendant 3 mois puis 50 % pendant 6 mois.
Congé de Longue Maladie : 66 % du traitement de base pendant 1 an puis 50 % pendant deux ans.
Congé de Longue Durée : 66 % du traitement de base pendant 18 mois puis 50 % pendant 18 mois.

INVALIDITÉ : seule la Sécurité Sociale intervient

Invalidité 2^e catégorie (supérieure à 66 %) : 50 % du PMSS*.
Invalidité 3^e catégorie : 50 % du PMSS + allocation tierce personne.
Invalidité 1^{ère} catégorie (entre 33 % et 66 %) : 30 % du PMSS.

DÉCÈS : une protection minimale

Sécurité Sociale : maximum 3 mois de salaire plafonné dans la limite du PMSS.
Ircantec : 75 % du salaire des douze derniers mois soumis à cotisation.



* PMSS : plafond mensuel de la Sécurité Sociale fixé en 2010 à 2 885 €.

LA PRÉVOYANCE APPA

L'APPA assure le maintien de votre rémunération pendant 3 ans

100 % du traitement de base net, **gardes incluses**, jusqu'à 1 095 jours sous déduction des garanties statutaires et/ou Sécurité Sociale.

L'APPA vous permet de préserver votre niveau de revenus

Invalidité 2^e et 3^e catégorie : 100 % du traitement de base net, **gardes incluses**.
Invalidité 1^{ère} catégorie : 50 % de la rente d'invalidité de 2^e catégorie.
Les prestations sont versées jusqu'à la reprise d'activité totale ou la liquidation de la retraite.
Le cumul de la prestation APPA, de la pension versée par la Sécurité Sociale et le cas échéant du salaire résultant d'une activité partielle ne peut excéder 100 % du traitement de base net, **gardes incluses**.

L'APPA protège votre avenir & celui de vos proches

• Décès

Assuré sans enfant
Capital de 50 % du PASS*.

Assuré avec enfant
Capital de 50 % du PASS majoré de 75 % du PASS par enfant à charge. Rente éducation égale à 7,5 % du PASS par enfant à charge.

• Perte Totale et Irréversible d'Autonomie

Assuré sans enfant
Capital de 150 % du PASS.

Assuré avec enfant
Capital de 50 % du PASS.

• Invalidité Permanente Partielle par Accident

Assuré sans enfant exclusivement
Capital (avec franchise de 15 %) égal à 150 % du PASS x taux d'incapacité.

* PASS : plafond annuel de la Sécurité Sociale fixé en 2010 à 34 620 €.

Et votre santé au quotidien ?

Les prestations APPA ci-dessous définies sont complémentaires aux remboursements de la Sécurité sociale, dans la limite des frais réels

	OPTION 1	OPTION 2
HOSPITALISATION MÉDICALE OU CHIRURGICALE¹	Secteur Conventiéonné ou Non-Conventiéonné	
• Honoraires médicaux et chirurgicaux / Frais de séjour	100 % de la BR ²	250 % de la BR
• Chambre Particulière	30 € par jour	70 € par jour
• Lit d'accompagnant (enfant de moins de 16 ans)	20 € par jour	40 € par jour
• Forfait Hospitalier	100 % des FR ³ à partir du 3 ^e jour	100 % des FR à partir du 3 ^e jour
HONORAIRES MÉDICAUX¹		
• Consultations et Visites Généralistes	30 % de la BR	100 % de la BR
• Consultations et Visites Spécialistes	50 % de la BR	200 % de la BR
• Laboratoire, Auxiliaires Médicaux, Radiologie	Ticket modérateur	150 % de la BR
PHARMACIE	Ticket modérateur	Ticket modérateur
PROTHESES AUTRES QUE DENTAIRE⁴	100 % de la BR	200 % de la BR

	OPTION 1	OPTION 2
DENTAIRE (hors réseau Santéclair)		
• Soins dentaires pris en charge par la Sécurité Sociale (hors Inlay / Onlay)	Ticket modérateur	Ticket modérateur
• Inlay, Onlay coté en soins	75 €	150 €
Prothèses dentaires	Plafond annuel de 1 500 € par an/bénéficiaire	Plafond annuel de 3 000 € par an/bénéficiaire
• Couronne ou inter de bridge (pris en charge ou non par la Sécurité Sociale)	Sur incisives, canines et prémolaires : 250 € Sur autres dents (molaires) : 150 €	350 €
• Couronne sur implant	250 €	350 €
• Couronne provisoire (acte hors nomenclature)	15 €	30 €
• Inlay Core	45 € sans clavette / 50 € avec clavette	95 € sans clavette / 110 € avec clavette
• Autres prothèses dentaires cotées en SPR et prises en charge par la Sécurité Sociale.	100 % de la BR	200 % de la BR
Implant (acte hors nomenclature)	Maximum 1 par an/bénéficiaire	Maximum 2 par an/bénéficiaire
• Implant racine	300 €	500 €
• Pilier implantaire	200 €	200 €
Parodontologie (acte hors nomenclature)	150 € par an/bénéficiaire	300 € par an/bénéficiaire
Orthodontie		
• Orthodontie prise en charge par la Sécurité Sociale	300 € par semestre actif 100 € par année de contention 100 % de la BR pour les autres actes (diagnostic, empreinte...)	450 € par semestre actif 150 € par année de contention 150 % de la BR pour les autres actes (diagnostic, empreinte...)
• Orthodontie adulte prise en charge par la S.S.	Néant	450 € par semestre actif

	OPTION 1				OPTION 2			
	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
OPTIQUE⁵ (hors réseau Santéclair)								
Adulte								
Par verre unifocal	30 €	45 €	80 €	110 €	50 €	66 €	100 €	176 €
Par verre multifocal ou mi-distance	80 €	110 €	120 €	120 €	140 €	180 €	200 €	208 €
Monture	100 €				145 €			
Enfant (jusqu'à 17 ans inclus)								
Par verre unifocal	20 €	30 €	65 €	70 €	26 €	34 €	85 €	85 €
Par verre multifocal ou mi-distance	70 €	70 €	70 €	70 €	85 €	85 €	85 €	85 €
Monture	50 €				80 €			
• Lentilles unifocales ⁶	125 € par an et par bénéficiaire				250 € par an et par bénéficiaire			
• Lentilles multifocales ⁶	175 € par an et par bénéficiaire				350 € par an et par bénéficiaire			
Opération de la myopie	200 € par œil opéré				400 € par œil opéré			
Définition des verres :								
Classe 1 : de 0 à 4 dioptries et cylindre ≤ 2 Classe 2 : de 0 à 4 dioptries et cylindre > 2 et de 4,25 à 6 dioptries et cylindre ≤ 2								
Classe 3 : de 4,25 à 6 dioptries et cylindre > 2 et de 6,25 à 8 dioptries et cylindre ≤ 2 Classe 4 : de 6,25 à 8 dioptries et cylindre > 2 et ≥ à 8,25 dioptries, quel que soit le cylindre								

⁵ limitation à une paire par an et par bénéficiaire sauf changement du défaut visuel d'au moins 0,5 dioptries

⁶ prises en charge ou non par la Sécurité Sociale (y compris produit d'entretien)



Avec le réseau Santéclair vous bénéficiez auprès des opticiens, chirurgiens-dentistes, orthodontistes :

- De la prise en charge à 100 % des frais réels sur des équipements et prestations définis
 - Du Tiers payant
- Santéclair, c'est aussi :**
- Un service complet d'analyse de vos devis dentaires et optiques
 - Des conseils personnalisés

Une assistance Santé

- **Vous êtes hospitalisé(e) plus de 4 jours ou immobilisé(e) à votre domicile plus de 10 jours :** aide ménagère, assistance psychologique, garde de vos animaux domestiques...
- **Vous êtes malade ou blessé(e) à domicile :** 24h/24, 7 jours/7, sur simple appel, recherche et envoi d'un médecin, d'une infirmière, d'une ambulance et de médicaments prescrits.
- **Service d'information téléphonique.**
- **Vous avez des enfants, nous avons aussi pensé à eux dans notre assistance Santé !**

¹ y compris maternité

² BR : base de remboursement de la Sécurité Sociale

³ FR : Frais Réels

⁴ acceptées par la Sécurité Sociale

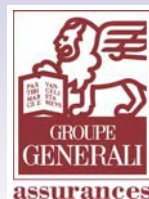


Vous êtes interne.
*L'APPA a conçu pour vous
une protection sociale
spécialement adaptée
à votre statut.*

APPA

ASSOCIATION POUR LES PRATICIENS HOSPITALIERS ET ASSIMILÉS

23, rue Ballu - 75009 Paris
Site Internet : www.appa-asso.org



11, boulevard Haussmann - 75442 Paris cedex 09
Société Anonyme au capital de 285 863 360 €
Entreprise régie par le Code des Assurances - 602 062 481 RCS Paris

Affiliations, gestion, informations



Ressources France - SAS au capital de 43024 euros
RCS PARIS B 414936 740 - APE 6622 Z - Immatriculation ORIAS : 07002753 - www.orias.fr
Organisme de contrôle pour toute réclamation : ACAM - 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09